



Cherbourg-en-Cotentin, le 27 février 2023

PREAVIS DE GREVE

Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

Les syndicats CGT et FO et CFDT de la ville de Cherbourg-en-Cotentin dépose un préavis de grève.

Date : mercredi 1^{er} mars de 00h00 à 24h00 au dimanche 30 avril inclus

Lieu : Cherbourg-en-Cotentin

Ce préavis est remis dans les cinq jours francs, avec accusé de réception à l'autorité locale.

La loi n°889 du 19 octobre 1982 a été maintenue en vigueur dans son article 4 intégré dans l'article L 521-3 du Code qui contraint les « parties Intéressées » à négocier pendant la durée du préavis.

MOTIF :

Depuis le 19 janvier dernier, les salariés du privé comme du public se mobilisent régulièrement contre le projet de réforme des retraites que le gouvernement porte.

Malgré le soutien de la population et la détermination des organisations syndicales majoritaires de la Fonction publique territoriale, force est de constater que, pour le moment, le gouvernement n'entend pas faire évoluer son positionnement.

Il est pourtant plus qu'urgent d'entendre cette contestation sociale et tenir compte des mobilisations partout dans le pays.

Les agents de la fonction publique territoriale de Cherbourg en Cotentin et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral restent attachés à leur régime de retraite et entendent tout mettre en œuvre pour le conserver.

L'intersyndicale CGT et FO et CFDT de Cherbourg en Cotentin reste déterminée à combattre cette politique de destruction des Services Publics, de notre modèle de Protection Sociale et de retraite par répartition.

Avec les agent.es, nous portons les revendications suivantes :

- ▶ La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de

retraite, et le retrait du projet de retraite voulu par le gouvernement ;

- ▶ Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- ▶ L'augmentation du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base de 2000 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- ▶ L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- ▶ Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- ▶ L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- ▶ Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics ;
- ▶ Respect du droit de grève constitutionnel pour toutes et tous les agent-es souhaitant se mobiliser et interdiction affirmée des remplacements des grévistes y compris par des agent-es contractuels ;
- ▶ Le report systématique ou l'annulation de toutes formations ou réunions se déroulant lors d'une journée de mobilisation nationale.

Recevez, Monsieur le Maire de Cherbourg en Cotentin, nos syndicales salutations.

**Pour la CGT,
Secrétaire générale adj.**

Karine EUVRIE



**Pour FO,
Secrétaire Général**

Franck LAMOTTE



**Pour la CFDT
Secrétaire Général**

Sébastien VOISIN

